

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénéaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absente excusée : MAGNIN Carine

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-10-100

Objet : Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Amélie Giraud pour la saison 2021-2022

Rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire.

La Commune soutient depuis de nombreuses années les sportifs de haut niveau de la station au travers de conventions de partenariat.

L'athlète Amélie Giraud, qui officie dans la discipline ski alpin a sollicité pour la saison 2020-2021 un contrat de partenariat et de sponsoring avec la Commune de Valloire, notamment pour le port d'une identité visuelle.

Grâce à ses résultats sportifs et scolaires, elle a pu intégrer le pôle France « lycée d'été » d'Albertville en juillet 2019 ainsi que le groupe comité de ski de la Savoie afin de préparer sa seconde année U18 (2^{ème} année de cadette).

Son objectif est d'intégrer les groupes nationaux (FFS) et poursuivre sa route vers davantage de coupe d'Europe.

Afin de l'accompagner pour atteindre ses objectifs et compétitions, je vous propose de reconduire avec elle un contrat de partenariat sportif et d'utilisation d'image pour la saison 2021-2022.

Ce contrat aurait pour objet pour l'athlète d'assurer dans les meilleures conditions possibles la visibilité du logo et de la marque « Valloire-Galibier » par leur présence sur son casque, bonnet, bandeau ou le couvre-chef de celui-ci, afin qu'ils soient le plus largement diffusés auprès du public et des médias.

Ce contrat comprendrait en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète le versement d'une prime fixe d'un montant de 2 500 €, correspondant au droit d'exploiter, pour la promotion et la communication de la Station de Valloire, tous les éléments de sa personnalité et notamment ses nom, prénom, signature, image, voix, renommée ainsi que les photographies et films réalisés lors de manifestations officielles, compétitions, entraînements ou séances convenues à cet effet.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, Christian GRANGE ne prenant pas part ni au débat ni au vote, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Amélie Giraud pour la saison d'hiver 2021-2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 07/10/22
Publication : 07/10/22
Valloire, le 07/10/22
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.